



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Sûreté de l'aviation — Politique

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR FAVORISER LA MISE AU POINT ET L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE SÛRETÉ DE L'AVIATION AVANCÉS

(Note présentée par la République de Corée)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il est nécessaire de remettre en ordre le système de certification des performances actuel en élaborant des normes et méthodes uniformes relativement à la certification des équipements de sûreté de l'aviation et des technologies connexes.

Par ailleurs, les conditions imposées par chaque pays en matière de technologies de fouille de sûreté devraient être prises en considération dans le système sans parti pris. En réponse aux menaces posées par le terrorisme international, la présente note propose la création par l'OACI d'un environnement dans lequel les États contractants peuvent créer et établir des systèmes de certification des performances relativement aux équipements de sûreté de l'aviation.

En outre, la note propose l'établissement de critères techniques pour les équipements de sûreté avancés et la mise en chantier d'une procédure et d'une méthodologie de test universelles.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre note des renseignements et de l'analyse contenus dans la présente note de travail ;
- examiner le plan de coopération pour l'établissement d'un système de certification des performances des équipements de sûreté avancés ;
- envisager de faire figurer le contenu de la présente note dans le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources disponibles.
<i>Références :</i>	Annexe 17 — <i>Sûreté de l'aviation</i> Document 8973/11, diffusion restreinte — <i>Manuel de sûreté de l'aviation</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Face à la complexité et à la diversification croissantes du terrorisme international, les autorités de l'aviation doivent prendre des mesures urgentes visant à renforcer la sûreté et à protéger les passagers de ces menaces.

1.2 Dans cette perspective, l'OACI a lancé et mis en œuvre le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) qui porte notamment sur l'application et l'utilisation de technologies avancées. La République de Corée appuie entièrement l'appel lancé par l'OACI, les États, le secteur de l'aviation et les parties prenantes en vue du renforcement de la sûreté de l'aviation dans le monde.

1.3 Le GASeP constitue une condition indispensable au développement continu de l'industrie du transport aérien et il convient de définir des lignes directrices portant sur les systèmes de certification des performances en vue de favoriser l'introduction et l'utilisation d'équipements avancés.

1.4 Ainsi, la Corée a introduit un système de certification des performances des équipements d'inspection-filtrage en 2018 et s'emploie à élaborer des normes de certification des performances et des méthodes de test, tout en poursuivant la recherche sur la mise au point d'équipements avancés. Selon le Plan de base pour la sûreté de l'aviation, établi en 2022, les équipements de contrôle de la sûreté actuellement installés dans les aéroports coréens sont en cours de perfectionnement.

2. TENDANCES DE LA MISE AU POINT D'ÉQUIPEMENTS DE SÛRETÉ AVANCÉS

2.1 Les menaces contre l'aviation ne sont ni uniformes, ni homogènes. Au regard de la facilité avec laquelle il est possible d'obtenir des informations et de la documentation sur Internet, la menace posée par l'utilisation d'explosifs devrait d'évoluer plus rapidement que les contre-mesures.

2.2 Alors que les systèmes de détection des explosifs sont conçus et utilisés essentiellement pour détecter les explosifs militaires et commerciaux, ceux utilisés dans les attaques terroristes sont de types et de formes différents.

2.3 Les principales technologies utilisées actuellement par les équipements de sûreté de l'aviation sont les technologies d'imagerie radiographique, de détection de masses métalliques et de détection d'explosifs. La recherche et le développement sur les équipements de pointe s'accroissent dans le monde pour contrer la menace terroriste.

2.4 L'évolution technologique en matière d'équipement de sûreté avancé contribuera à l'amélioration du niveau de détection et de la précision de la détection de la menace terroriste au moyen de l'utilisation et de la combinaison de technologies dotées de capteurs.

2.5 L'introduction de technologies de fouille immédiate et en temps réel devrait réduire les retards et les désagréments pour les passagers aux aéroports, car elle permettra de renforcer l'inspection-filtrage grâce à la convergence des technologies, comme le contrôle par correspondance spatiale entre les passagers et leur bagage à main.

3. SYSTÈME DE CERTIFICATION DES PERFORMANCES — LA NÉCESSITÉ DE LA COOPÉRATION

3.1 Le système de certification des performances pour les équipements de sûreté de l'aviation est dirigé par l'Administration de la sûreté des transports (TSA) des États-Unis et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC).

3.2 L'Administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC) exécute les politiques liées aux équipements de sûreté de l'aviation, agit en qualité d'autorité de certification des équipements de sûreté de l'aviation et gère un laboratoire spécialisé. Le Bureau d'évaluation des équipements de sûreté (SEEO) est chargé des tests d'évaluation des performances.

3.3 L'Institut coréen de technologie sur la sûreté de l'aviation (KIAST), une institution agréée par le gouvernement, a été désignée comme institution de certification des équipements de sûreté de l'aviation, et le Laboratoire de test coréen (KTL) comme institution de test.

3.4 Des normes de certification des nouveaux équipements de sûreté sont en cours d'élaboration dans de grands pays dans le cadre d'une recherche continue et de consultations en comités. Les nouvelles technologies ne disposant pas d'une classification d'équipements bien définie ne peuvent prétendre à une certification tant que des normes appropriées n'ont pas été établies.

3.5 Les normes de certification et les technologies de test des équipements de sûreté de l'aviation sont très sensibles à l'évolution des méthodes utilisées par les terroristes et des technologies d'inspection-filtrage, raison pour laquelle il est nécessaire d'établir des normes et méthodes uniformes afin de pouvoir adopter des technologies de sûreté qui évoluent rapidement.

3.6 Chaque pays ayant tendance à adopter des équipements de sûreté avancés en fonction de ses propres besoins, il s'avère plus urgent de remettre en ordre le système de certification des performances.

4. ANALYSE

4.1 Les pays développés ont certes contribué au développement de la sûreté de l'aviation en prenant en charge les systèmes de certification des performances pour les équipements de sûreté de l'aviation, mais il est difficile d'exploiter immédiatement les technologies avancées étant donné que les technologies d'inspection-filtrage se développent à rapidement.

4.2 Face à l'intensification de la menace terroriste internationale, l'OACI travaille activement à la mise en place d'un environnement qui favorise la coopération internationale et encourage les États contractants à utiliser des systèmes de certification des performances. L'Organisation cherche également à promouvoir la mise au point et l'utilisation d'équipements de sûreté avancés en fonction de l'évolution rapide des progrès scientifiques et technologiques. La présente note de travail suggère que l'OACI et les États membres définissent un plan en vue d'établir un système de certification des performances pour les équipements de sûreté de l'aviation. Ainsi, elle propose l'établissement de spécifications techniques sur les équipements de sûreté avancés relativement aux éléments suivants et l'élaboration de procédures et de méthodes de test communes :

- a) Normaliser le format de l'image d'inspection-filtrage en vue d'y intégrer l'inspection-filtrage des bagages ;

- b) Spécifications minimales pour l'équipement de détection des explosifs ;
- c) Spécifications de la technologie de lecture basée sur une intelligence artificielle ;
- d) Spécifications en matière de cybersécurité pour les équipements de sûreté avancés.

— FIN —